

## Usurpation signature

Par **Nabina**, le **25/09/2020** à **08:15**

Bonjour la femme de mon associé qui est propriétaire du local a signé le bail à ma place sans mon consentement et surtout sans me prévenir ... je n'ai pas le document en ma possession mais seulement une copie. Est ce que je peux porter plainte pour faux et usage de faux ?

merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **25/09/2020** à **19:25**

Bonjour  
Merci de détailler davantage votre sujet.  
Êtes vous locataire, propriétaire, associé en quoi?

Par **Nabina**, le **26/09/2020** à **06:22**

Bien sûr ... c est un immeuble à deux étages en plein centre ville que mon associé Monsieur M a acheté et refait à neuf. Au Rez de chaussé il y a un salon de coiffure qui appartient à la société ou Monsieur M est associé avec Madame M la gérante qui est sa femme. A l'étage il y a un institut de beauté qui appartient à la société dont je suis gérante majoritaire à 70% et Monsieur M a 30%. Les deux sociétés ont Monsieur M pour associé. Ce que je viens de voir c'est que je suis associée à la société ou Monsieur et Madame sont associés ... j'espère que c'est plus clair ... donc le bail commercial de mon institut a été signé par la femme qui est l'associé de mon associé... pourquoi la question je veux ma liberté ... j arrête mon activité

Merci